

**Bureau du comité directeur sur les médias
et la société d'information
26^{ème} réunion (17 mai 2024)**

Rapport

Réunion hybride - en personne et via Teams

1. Ouverture de la réunion

La présidente du CDMSI, Maja ZARIC, a ouvert la réunion. Tous les membres du Bureau étaient présents à cette réunion ; la répartition par sexe était de quatre femmes (57%) et trois hommes (43%). La liste des participants figure à l'annexe 1.

Matjaz GRUDEN, Directeur, Direction de la démocratie, Direction générale de la démocratie et de la dignité humaine, a souhaité la bienvenue aux membres du Bureau du CDMSI. Il a souligné que la transition de la Division de la liberté d'expression et du CDMSI au sein de la direction de la démocratie, opérationnelle depuis janvier 2024, s'est déroulée sans heurts et que la continuité a été assurée en ce qui concerne le respect des mandats convenus dans le cadre précédent. Dans ce contexte, il a noté que ce nouveau cadre permet une coopération accrue avec les organes et comités connexes, y compris le Comité directeur sur la démocratie (CDDEM) nouvellement créé, la Plateforme pour la promotion de la protection du journalisme et de la sécurité des journalistes, et la Division de la coopération en matière de liberté d'expression. Il s'est également félicité des progrès importants réalisés dans le cadre de la campagne "Les journalistes comptent" et de l'adoption, par le Comité des Ministres, de la Recommandation sur la lutte contre l'utilisation des poursuites stratégiques contre la participation publique (poursuites-bâillons). Il a conclu en soulignant qu'en cette "année électorale", il est impératif de défendre et de sauvegarder le principe fondamental de la liberté d'expression.

Irena GUIDIKOVA, Cheffe du service des institutions démocratiques et des libertés, a salué les participants et s'est félicité du travail innovatif réalisé par le CDMSI. Elle a souligné son engagement à soutenir le mandat du Comité directeur et à veiller à ce qu'une connexion appropriée soit établie entre le travail normatif et les branches de coopération et de suivi du Conseil de l'Europe, en vue de renforcer mutuellement les trois activités.

2. Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux

Les membres du Bureau ont adopté l'ordre du jour de la réunion, en annexe 2, et se sont mis d'accord sur des changements mineurs dans l'ordre des travaux.

3. Travaux normatifs en cours

3.1. État d'avancement des travaux des comités d'experts du CDMSI

3.1.1. Comité d'experts sur la sécurité en ligne et la responsabilisation des créateurs de contenu et des utilisateurs (MSI-eSEC)

Le secrétaire du MSI-eSEC a informé le Bureau de la première réunion du comité, qui s'est tenue les 9 et 10 avril 2024 (hybride). Le MSI-eSEC est chargé d'élaborer un projet de recommandation du Comité des Ministres aux États membres sur la sécurité en ligne et la responsabilisation des créateurs de contenu et des utilisateurs, d'ici la fin de 2025.

Lors de la réunion, le Comité d'experts a élu Nicole STELLOU (Grèce) présidente de la MSI-eSEC et Marijana GRBESA-ZENZEROVIC (Croatie) vice-présidente. Jennifer ADAMS a été nommée rapporteure sur l'égalité entre les hommes et les femmes. Martin HUSOVEC et Peter NOORLANDER ont été désignés comme rapporteurs pour la rédaction de la future recommandation.

Le comité a discuté et s'est mis d'accord à titre préliminaire sur la portée et les principaux éléments du document à fournir. Les membres ont noté que la sécurité en ligne est un vaste sujet dont certains aspects sont déjà traités dans plusieurs instruments régionaux et internationaux. Afin d'apporter une valeur ajoutée, ils ont convenu de réduire le champ d'application de la future recommandation et de la lier strictement à la liberté d'expression en ligne. Le comité d'experts a également noté que l'objectif du projet de recommandation ne devrait pas être de définir ce qui est préjudiciable ou illégal - ce qui dépend largement du contexte culturel, sociétal et historique - mais plutôt d'identifier les grands principes et d'aborder les responsabilités et les réponses possibles de la part des États et des intermédiaires. Les membres ont également convenu d'adopter une approche fondée sur des principes et neutre sur le plan technologique. Il a été décidé d'adopter une perspective centrée sur les utilisateurs, en se concentrant sur la manière de promouvoir l'autonomisation effective des utilisateurs et des créateurs de contenu afin d'améliorer la sécurité en ligne dans le respect des droits de l'homme.

Le comité d'experts a en outre convenu de la feuille de route des travaux futurs ; la deuxième réunion du MSI-eSEC se tiendra les 24 et 25 septembre 2024 et une proposition de plan détaillé de la future recommandation sera présentée au CDMSI lors de sa 26^e plénière, qui se tiendra en décembre 2024.

3.1.2. Comité d'experts sur les implications de l'intelligence artificielle générative pour la liberté d'expression (MSI-AI)

La secrétaire du MSI-AI a informé le Bureau de la première réunion du comité, qui s'est tenue les 23 et 24 avril 2024 (hybride). Le MSI-AI est chargé de rédiger une note d'orientation sur les implications de l'intelligence artificielle générative pour la liberté d'expression, d'ici la fin de 2025.

Lors de la réunion, le comité d'experts a élu Andrin EICHIN (Suisse) président et Katerina MANTZOU (Grèce) vice-présidente du MSI-AI. Raphael KIES (Luxembourg) a été nommé rapporteur sur l'égalité entre les hommes et les femmes. Iva NENADIC (Croatie), Murielle POPA-FABRE et Patricia SHAW ont été désignées comme co-rapporteuses pour la rédaction.

Les membres du comité et les participants ont tenu des discussions constructives sur la portée, l'objectif et les principaux éléments du futur instrument. Le comité a convenu que la note d'orientation devrait tenir compte des différentes phases du cycle de vie de l'IA générative ainsi que de ses multiples dimensions. Les membres ont décidé de se concentrer sur les implications pour la liberté d'expression, d'élaborer une définition fonctionnelle de l'IA générative et

d'analyser ses multiples aspects. Ils ont également partagé l'avis selon lequel la note d'orientation devrait à la fois, recenser les risques systémiques et les avantages potentiels et fournir une assistance sur la manière d'atténuer les premiers et de tirer parti des seconds.

Le MSI-AI a approuvé la feuille de route ; la deuxième réunion se tiendra les 17 et 18 octobre 2024. Une premier plan détaillé de la future note d'orientation sera présentée au CDMSI lors de sa 26^e plénière, qui se tiendra en décembre 2024.

3.2. Progrès des travaux liés aux autres résultats attendus dans le cadre du mandat du CDMSI

Le Secrétariat a fourni des informations sur les modalités envisagées pour organiser le travail sur les éléments livrables au titre du mandat du CDMSI pour 2024-2025.

3.2.1. 10 étapes pour contrer la désinformation - Stratégie et outils pratiques basés sur les normes existantes du Conseil de l'Europe et d'autres instruments

Le secrétariat a indiqué que ce document s'appuierait sur les normes existantes tout en visant à fournir une approche plus pratique. Il identifiera donc les principaux domaines dans lesquels les États membres et les autres parties prenantes peuvent agir pour construire une société et un environnement médiatique plus résistants à la désinformation.

Dans cette optique, le Bureau a chargé le Secrétariat de préparer un questionnaire qui sera distribué aux représentants du CDMSI, d'ici la fin du mois de juillet, afin qu'ils rendent compte des défis rencontrés dans la lutte contre la désinformation ainsi que des bonnes pratiques au niveau national. Les résultats du questionnaire devront permettre au Secrétariat et à un éventuel consultant d'identifier les domaines, les défis et les pratiques clés qui devraient être abordés dans le document à fournir.

3.2.2. Étude de faisabilité sur les applications de réalités immersives et leurs implications pour la liberté d'expression

Le Secrétariat a informé le Bureau que le rapport sur le métavers qui a été préparé conjointement avec l'IEEE a été finalisé, il sera imprimé et rendu public en juin à l'occasion du forum EuroDIG (17-19 juin, Vilnius). Le Bureau a pris note du fait que l'étude de faisabilité prévue par le mandat du CDMSI a une portée plus large, se concentrant sur les réalités immersives en général. Des discussions préliminaires avec des experts dans ce domaine - susceptibles de contribuer à l'élaboration de l'étude de faisabilité - ont été entamées. Le lancement du rapport et des travaux de la future étude de faisabilité coïncidera avec la publication par l'APCE de son propre rapport sur le métavers, ce qui pourrait renforcer la pertinence et l'importance des futurs travaux du CDMSI dans ce domaine.

3.2.3. Indicateurs pour les stratégies d'éducation aux médias et à l'information (EMI) au niveau national

Le secrétariat a rendu compte des développements concernant l'élaboration du document MIL et a fait part de la réflexion en cours sur les meilleurs moyens de recueillir des informations pertinentes, notamment en diffusant un questionnaire destiné à recueillir des contributions par les membres du CDMSI sur les mesures nationales prises dans ce domaine. Le Bureau a noté que des pratiques étendues en termes de politiques et de projets sont déjà présentes dans certains États membres.

4. Campagne du Conseil de l'Europe "Les journalistes comptent" pour la sécurité des journalistes

Le Secrétariat a donné un aperçu de plusieurs activités nationales et des événements de haut niveau qui ont eu lieu depuis le lancement de la Campagne et d'autres activités à venir dans le cadre de la Campagne jusqu'à la fin de l'année. Des informations ont été fournies concernant les contributions volontaires reçues des États membres, à savoir de l'Estonie, de la Lettonie, de la Lituanie, des Pays-Bas et de Malte ; le nombre actuel de points focaux nationaux désignés (37), et les objectifs de leur deuxième réunion, qui se tiendra juste après la réunion plénière du CDMSI en juin.

Les informations fournies concernaient également la création de comités nationaux de campagne et les développements concernant la page web en ligne sur les chapitres nationaux de la campagne, contenant les mesures prises sur le terrain au niveau national, ainsi que la création d'une base de données connexe. Le Secrétariat a fait état de projets visant à organiser un atelier spécifique sur le rôle de la police dans la protection de la sécurité des journalistes, ainsi que l'organisation de l'événement annuel thématique sur le volet "Protection" de la Campagne, qui se tiendra à Strasbourg les 29 et 30 octobre 2024.

Le Bureau a pris note de la coordination assurée entre le secrétariat de la Campagne et d'autres organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales et parties prenantes, et a chargé le secrétariat d'inviter un représentant de la Commission européenne à la plénière du CDMSI, en vue d'harmoniser davantage les efforts dans ce domaine, notamment en ce qui concerne l'assistance et la coopération, les activités conjointes et les projets dans ce domaine.

5. Suivi des travaux antérieurs du CDMSI

La Présidente du CDMSI a rendu compte de la réunion de la Secrétaire générale avec les présidents des comités intergouvernementaux du Conseil de l'Europe. Afin d'assurer l'interaction et de stimuler l'échange de bonnes pratiques, les membres du Bureau ont discuté de la nomination des rapporteurs du CDMSI sur les questions transversales (genre, protection des enfants et jeunesse) et des personnes de contact avec les comités partenaires. Le Secrétariat a noté que les mandats du CDDH, du CDEDU, du CDBIO, du CDENF, du CDADI, du CDEJ, du CDCPP et du CDDEM contiennent des thématiques potentiellement intéressants pour le travail et les activités du CDMSI.

Le Bureau a chargé le secrétariat de demander aux membres du CDMSI de manifester leur intérêt par courrier électronique.

Le Secrétariat a fait part de l'adoption de la Recommandation [CM/Rec\(2024\)2 sur la lutte contre l'utilisation des poursuites stratégiques contre la participation du public](#) (SLAPPs), par le Comité des Ministres le 5 avril 2024, et a fourni des informations sur le suivi envisagé, y compris l'organisation d'une conférence anti-SLAPP du Conseil de l'Europe, avec l'ECPMF et la Coalition CASE, qui se tiendra à Strasbourg le 14 novembre 2024.

6. Les derniers développements dans les travaux du Conseil de l'Europe et de ses institutions partenaires, pertinents pour le CDMSI

Thomas SCHNEIDER, en sa qualité de président du Comité du Conseil de l'Europe sur l'Intelligence Artificielle (CAI), a fourni des informations sur la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur l'IA et les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit, adoptée le jour même, le 17 mai 2024, par le Comité des ministres. Il a également souligné les travaux futurs du CAI.

Le secrétariat a présenté brièvement au Bureau les principaux éléments de le Règlement

européen pour la liberté des médias (EMFA) en se référant aux domaines pertinents pour le travail du CDMSI. Les membres du Bureau se sont félicités de l'invitation acceptée par Anna Herold, cheffe de l'unité "Politique des services audiovisuels et médiatiques" de la DG Connect, lors de la réunion plénière du CDMSI, à présenter un rapport plus approfondi sur l'EMFA et d'autres développements législatifs de l'UE.

Le Secrétariat a également souligné la complémentarité entre la recommandation adoptée par le Conseil de l'Europe sur les poursuites-bâillons et le paquet législatif de l'UE sur la lutte contre les SLAPP ("[Recommandation \(UE\) 2022/758](#) de la Commission du 27 avril 2022 sur la protection des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme qui participent au débat public contre les procédures judiciaires manifestement infondées ou abusives" et "[Directive \(UE\) 2024/1069](#) du Parlement européen et du Conseil du 11 avril 2024 sur la protection des personnes qui participent au débat public contre les demandes en justice manifestement infondées ou les procédures judiciaires abusives"). Les membres du Bureau se sont félicités de l'invitation adressée aux représentants de la DG JUST à la réunion plénière du CDMSI pour présenter les instruments pertinents adoptés dans ce domaine.

7. Préparation de la 25^{ème} réunion plénière du CDMSI (18-20 juin, Strasbourg)

Discussion et suggestions de sujets à inscrire à l'ordre du jour

- **Travaux du Conseil de l'Europe visant la mise en place d'un mécanisme juridique pour soutenir la production de séries dramatiques européennes sous l'autorité du CDCPP.**

Le directeur GRUDEN a fourni des informations sur les travaux du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP) et sur l'élaboration d'un instrument juridique pour la coproduction d'œuvres audiovisuelles sous forme de séries, pour lequel certains membres du CDMSI ont manifesté leur intérêt. Dans ce cadre, le directeur a noté que les travaux du groupe de travail CPPWG-Series, établi sous l'autorité du CDCPP et bénéficiant de l'assistance et de la facilitation d'EURIMAGE, n'étaient pas terminés. Le directeur a donc noté qu'une discussion sur l'élaboration d'un instrument juridique impliquant le CDMSI est prématurée et a appelé le mandat des comités directeurs respectifs.

Le Bureau a exprimé sa satisfaction pour la vue d'ensemble et les éclaircissements fournis ; il a invité le secrétariat à tenir le CDMSI informé et a décidé de maintenir ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion plénière du CDMSI en tant que point d'information. Ayant estimé qu'une meilleure communication était nécessaire au niveau national, y compris sur la manière dont les travaux du CDCPP recourent ceux du CDMSI, le Bureau a en outre chargé le secrétariat d'inclure un point à l'ordre du jour pour discuter de la coordination nationale sur les dossiers en cours de discussion au sein du Conseil de l'Europe.

- **Soutien du Conseil de l'Europe au Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI)**

Thomas SCHNEIDER a informé le Bureau du 20^{ème} anniversaire, en 2025, du Sommet mondial des Nations Unies sur la société de l'information (SMSI). Il a rappelé qu'en 2015, le Conseil de l'Europe a publié une déclaration du Comité des Ministres reconnaissant la contribution des technologies de l'information et de la communication (TIC), soutenant la mise en œuvre des résultats du SMSI et la prolongation par l'Assemblée générale des Nations unies du mandat de l'IGF jusqu'en 2025. Il a donc vivement encouragé le Conseil de l'Europe à faire de même pour célébrer l'anniversaire des 20 ans et exprimer un soutien renouvelé au SMSI.

Le Bureau s'est félicité de cette initiative et a chargé le Secrétariat de préparer le projet de texte

pour approbation par la plénière du CDMSI, en coopération avec les structures pertinentes du Conseil de l'Europe, le cas échéant.

▪ **Liberté d'expression en période électorale**

Le Secrétariat a noté que plusieurs instruments adoptés par le CDMSI et d'autres organes pertinents du Conseil de l'Europe traitent des garanties et d'autres aspects pertinents relatifs aux médias et aux processus électoraux, et a donc informé les membres du Bureau de l'idée de créer une page web dédiée. Les membres du Bureau ont accueilli favorablement cette initiative.

Événements pendant la semaine de la 25^{ème} plénière du CDMSI

Le Secrétariat a donné un aperçu des événements qui se dérouleront pendant et en marge de la réunion plénière du mois de juin du CDMSI, notamment la deuxième réunion des points focaux nationaux de la campagne "Les journalistes comptent" pour la sécurité des journalistes, qui se tiendra les 20 et 21 juin, et la semaine contre le discours de haine, dans le cadre de laquelle le CDMSI organisera un séminaire thématique sur les médias et les discours de haine, qui se tiendra pendant la session matinale de la plénière du CDMSI, le 19 juin.

Échanges de vues lors de la 25^{ème} réunion plénière du CDMSI

Le Bureau a discuté et approuvé les mises à jour, les développements et les projets qui, comme l'a proposé le Secrétariat, doivent être discutés lors de la prochaine réunion plénière du CDMSI.

8. Développements récents par pays dans le domaine de la liberté d'expression - tour de table

Les membres du Bureau ont partagé des informations sur les développements spécifiques aux pays suivants, pertinents pour le CDMSI :

- En Serbie : un nouveau gouvernement a été élu en mai. Le ministère de l'Information et des télécommunications continue d'aligner la législation sur le Règlement européen sur la liberté des médias et le Règlement sur les services numériques (DSA). Grâce au projet du Conseil de l'Europe *Protéger la liberté d'expression et des médias en Serbie PROFREX*, la recommandation CM/Rec(2024)2 sera traduite en serbe. Des activités portant sur l'éducation aux médias sont en cours dans le cadre de l'éducation formelle et non formelle.
- En République de Moldova : le 14 mars, le Parlement a donné son approbation finale à la loi établissant le Fonds de subvention des médias. D'importants événements liés aux médias et à l'information sont prévus à Chisinau, notamment sur l'éducation à l'information et aux médias. Le Conseil de l'audiovisuel de la République de Moldova a, pour la première fois, imposé des sanctions pour désinformation à une chaîne de télévision régionale. Le 2 mai est entré en vigueur le décret du Président moldave sur la signature de la Convention du Conseil de l'Europe relative à la protection du patrimoine audiovisuel et de son protocole de novembre 2001. La République de Moldavie a également accueilli la réunion des présidents des délégations des parlements francophones d'Europe pour discuter de la désinformation et de la guerre hybride. Enfin, des travaux sont en cours pour assurer la transposition de la législation européenne dans la législation locale.
- En Bosnie-Herzégovine : Le Conseil européen a approuvé, le 21 mars 2024, l'ouverture des négociations d'adhésion entre la Bosnie-Herzégovine et l'Union européenne. L'une des 14 priorités à respecter est la garantie de la liberté d'expression et la protection des journalistes, y compris l'assurance de la viabilité financière du système de service public

de radiodiffusion. Dans ce contexte, la Campagne du Conseil de l'Europe pour la protection des journalistes "Les journalistes comptent", la désignation du point focal et du groupe de travail de soutien sont cruciales.

- En Grèce : le Centre international de formation pour la sécurité des journalistes et des professionnels des médias (ICSJ) organisera : une session de formation spécialisée, en coopération avec l'UNESCO et la police hellénique (18-21 juin 2024 en Grèce du Nord) ; la troisième école de formation "Sécurité pour les journalistes" (septembre) ; une conférence internationale sur le thème "Protéger les journalistes : cartographie du domaine" (20-22 septembre, Thessalonique). La Grèce a également nommé le coordinateur des services numériques et a publié les mesures d'application concernant l'ASD. Sous la coordination du ministère grec des Affaires étrangères, à l'occasion des 75 ans de la création du Conseil de l'Europe, le Secrétariat général pour la communication et les médias prépare une vidéo sur le travail dans les domaines de la liberté d'expression, y compris le travail du CDMSI.

Le Secrétariat a fourni des informations sur l'évolution de deux projets de loi affectant la liberté d'expression en Slovaquie, sur les agents étrangers et sur les radiodiffuseurs de service public respectivement. Il a également été noté que le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe s'est adressé aux autorités parlementaires slovaques pour leur faire part de son inquiétude quant aux effets dissuasifs que pourraient avoir ces deux lois.

9. Coopération dans le cadre du Partenariat du Conseil de l'Europe avec les entreprises numériques

Le Secrétariat a informé le Bureau de l'Atelier sur les Partenariats numériques prévu pour les 21 et 22 mai au Palais de l'Europe, y compris une session thématique sur la gouvernance numérique et la liberté d'expression, au cours de laquelle les instruments les plus récents développés par le CDMSI allaient être présentés et discutés.

10. Participation à des événements pertinents pour le CDMSI

Les membres du Bureau et le Secrétariat ont échangé sur leurs participations respectives à des événements pertinents pour le CDMSI, y compris la participation aux *Prix d'excellence du journalisme - reportage éthique sur les Roms et lutte contre le racisme et l'antitsiganisme* à travers les médias ou encore la participation du Conseil de l'Europe, avec de multiples contributions, à EuroDIG2024.

11. Questions diverses

Le Secrétariat rappelle que la prochaine réunion plénière du CDMSI aura lieu du 18 au 20 juin 2024 à Strasbourg.

Le Bureau a convenu de tenir sa prochaine réunion le 31 octobre 2024.